

## Ovins bio en zone rustique et herbagère Indicateurs techniques et économiques 2014 - 2016

### ➤ Préambule

Selon les chiffres de l'agence bio, 342 élevages ovins de la région Auvergne Rhône Alpes appliquent le cahier des charges de l'agriculture biologique, soit un total d'environ 40 200 brebis, ce qui représente 7 % du cheptel régional.

Ce document a pour objectif de présenter des critères techniques et économiques issus d'un suivi de 13 élevages d'ovins viande du Massif Central effectué dans le cadre du programme Bio Références.

Ce collectif regroupe le pôle bio du massif Central, l'INRA, l'Institut de l'Élevage, l'ITAB, des Chambres d'Agriculture, des Groupements d'Agriculture Biologique.

7 fermes représentent le système herbager (4 dans l'Allier et 3 en Haute-Vienne), 6 fermes le système rustique de montagne (2 en Haute-Loire, 1 dans le Puy-de-Dôme, 1 en Lozère et 2 en Aveyron).



### Les structures des fermes

	Zone rustique			Zone herbagère			Total		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016
<b>SAU</b>	78	79	76	96	95	95	87	88	86
<b>SFP</b>	68	69	66	86	85	85	77	77	77
<b>Brebis</b>	295	330	347	504	523	520	407	434	440
<b>chargement</b>	0,66	0,68	0,80	0,93	1,00	1,00	0,81	0,85	0,91
<b>UMO exploitant</b>	1,13	1,13	1,23	1,27	1,27	1,27	1,21	1,21	1,25

Les fermes suivies sont de tailles diverses : elles ont une SAU variant entre 43 et 135 ha pour une main-d'oeuvre comprise entre 1 et 2 unités de main d'oeuvre (UMO). La SAU moyenne de 87 ha, stable depuis 3 ans, cache donc une diversité de tailles. Les exploitations de la zone herbagère présentent en effet une SAU moyenne supérieure de 20 ha à celle des exploitations en zones rustiques.

La majeure partie des exploitations cultive des céréales pour l'autoconsommation, dans une rotation avec des prairies temporaires. Quelques-unes sont en système tout herbe. L'assolement moyen est composé de 10 ha de cultures et 77 ha d'herbe (35 ha récoltés, 42 ha pâturés exclusivement) avec parfois des surfaces pastorales complémentaires. La part de céréales est sensiblement équivalente dans les deux zones géographiques, avec un rendement moyen de 22 q / ha.

L'essentiel de l'herbe est récoltée en foin (90 %), le reste en enrubannage. Le rendement moyen est de 3,4 t de matière sèche mais cache de grandes disparités entre les exploitations.

Le chargement moyen est de 0,91 UGB / ha de surface fourragère principale (SFP) mais varie de 0,53 à 1,38, révélant là encore une grande diversité de situations en fonction de la valeur agronomique des terrains exploités et du niveau d'intensification de la conduite du cheptel.

Rapporté à l'UMO, le nombre de brebis se situe entre 136 et 777, pour une moyenne de 377 brebis / UMO. La moyenne est de 300 brebis / UMO en système rustique contre 444 brebis / UMO en système herbager, une disproportion en lien avec la différence de SAU entre les deux zones.

Ces structures sont de tailles plus petites ou comparables à des exploitations conventionnelles, avec un chargement logiquement moindre.

### Les résultats techniques

	Zone rustique			Zone herbagère			Total		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016
<b>Taux de mise bas</b>	87	84	85	93	91	88	90	88	87
<b>Prolificté</b>	170	165	166	145	150	151	156	157	158
<b>Mortalité agneaux</b>	22,2	27,6	22,0	13,8	16,6	13,8	17,7	21,7	17,6
<b>Productivité num.</b>	119	93	101	122	112	118	120	103	110

La productivité numérique moyenne est de 1,1 agneau / brebis, tendant vers 1 en système rustique et plus proche de 1,2 en système herbager. Le taux moyen de mise bas est de 87 %, révélant une conduite peu intensive de la reproduction, avec peu d'accélération malgré le potentiel de désaisonnement chez les races rustiques. Les brebis en bio se révèlent globalement moins productives qu'en conventionnel.

La différence entre les deux systèmes est due à un important écart de mortalité. De 22% en système rustique contre 14% en système herbager, elle n'est compensée ni par la prolificté supérieure en système rustique (1,66 agneau / mise bas contre 1,51 agneau / mise bas), ni par le taux de mise bas car il y a peu d'accélération des systèmes rustiques biologiques.

	Zone rustique			Zone herbagère			Total		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016
<b>Poids des agneaux (kgc)</b>	16,3	16,5	16,3	18,4	18,7	18,7	17,4	17,7	17,6
<b>Prix du kg carcasse</b>	7,10	7,27	7,28	6,97	6,99	7,18	7,03	7,12	7,23
<b>Kg carcasse / brebis</b>	19,4	15,3	16,5	26,7	20,9	22,0	20,1	18,2	19,4
<b>Kg carcasse / UMO</b>	4 189	3 822	4 256	6 188	6 211	6 590	5 265	5 109	5 513
<b>Produit (€) / brebis</b>	137	114	123	163	161	169	151	139	148

Le poids moyen des agneaux vendus est de 17,6 kg carcasse, poids stable au fil des ans. L'effet race induit un écart de poids : il est en moyenne de 16,3 kg carcasse en rustique contre 18,7 kg en herbager. Combiné à la productivité numérique on aboutit à un différentiel de 6 kg carcasse produit par brebis, nettement à l'avantage des herbagers.

Le prix moyen est de 7,23 € / kg carcasse, en hausse depuis deux ans. Le prix de vente d'un agneau biologique est d'environ 125 €, au final, un agneau rustique se vend à 120 € contre 135 € pour un herbager.

La productivité du travail, résultante de la productivité pondérale par brebis et du nombre de brebis par travailleur est de 5 500 kg carcasse par UMO affectée à l'atelier ovin (avec encore une grande différence entre les deux systèmes).

En conséquence, la combinaison des facteurs prix, productivité, poids carcasse induit un produit à la brebis moyen de 148 €, nettement à l'avantage des exploitations herbagères avec 169 € / brebis contre 123 € pour les autres. Combiné à un nombre de brebis moins important par UMO en zone rustique, on constate un produit de 34 500 € en moyenne par UMO en zone rustique, c'est-à-dire moitié moins qu'en zone herbagère.

### Les résultats économiques

	Zone rustique			Zone herbagère			Total		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016
<b>Kg concentré / brebis</b>	132	112	115	80	89	97	104	100	105
<b>Charges ovines (€) / brebis</b>	73	69	70	57	56	65	65	62	67
<b>Marges ovines (€) / brebis</b>	59	39	47	97	99	96	79	71	73

La marge par brebis est principalement affectée par le coût de l'alimentation du troupeau, en particulier des agneaux. Désaisonnement, ralentissement de la pousse de l'herbe en été et longueur de l'hivernage induisent une consommation de concentré plus importante pour les agneaux rustiques élevés en bergerie. En moyenne la consommation dépasse légèrement les 100 kg de concentrés pour le couple mère-agneaux, elle est en moyenne de 15 kg supplémentaire en élevage rustique.

Couplé à un fort différentiel de produit par brebis, l'impact sur la marge est en conséquence du simple au double entre les deux systèmes.

On relève globalement une cohérence entre la quantité de concentré consommé et la productivité du troupeau, mesurée par la marge. Un rendement minimal de 1 kg carcasse pour 7 kg de concentré consommé est à rechercher.

	Zone rustique			Zone herbagère			Total		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016
<b>Coût de prod / kgc</b>	20,1	24,9	20,1	13,3	13,4	13,0	16,4	18,7	16,3
<b>EBE / UMO</b>	28 700	28 500	31 600	40 800	45 300	40 700	35 200	37 600	36 500
<b>% EBE / Produit</b>	37	34	36	36	39	35	36	36	35
<b>Résultat courant / UMO</b>	22 600	19 100	23 200	29 000	32 200	27 000	26 000	26 200	25 300
<b>SMIC / UMO</b>	1,3	1,2	1,6	1,7	2	1,8	1,5	1,6	1,7

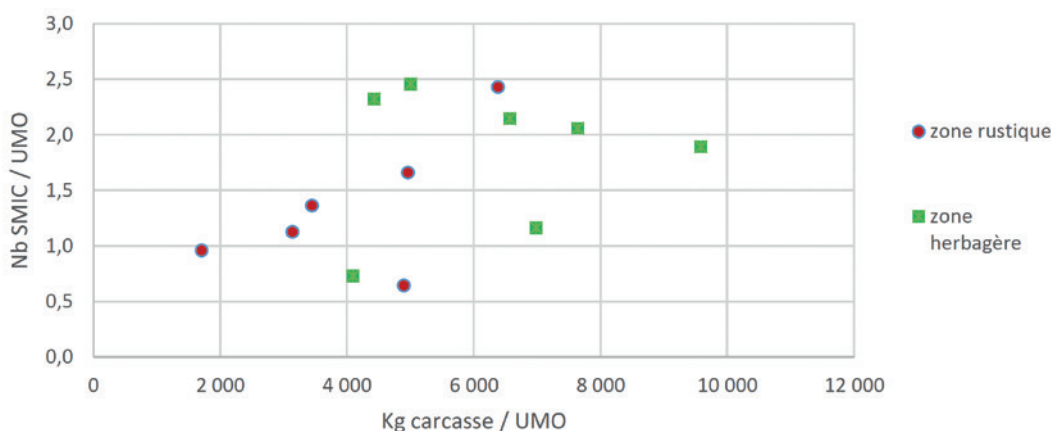
Là encore, les résultats sont contrastés. Si en moyenne le coût de production d'un kg de carcasse en bio excède d'environ 5 € le coût conventionnel, il est bien plus important en système rustique en raison du coût alimentaire et des contraintes d'altitudes.

L'excédent brut d'exploitation (EBE) est parfois insuffisant pour satisfaire aux besoins de rémunération, remboursement des annuités et investissement. Toutefois, les systèmes bio se caractérisent par une relative efficacité économique : le

rapport EBE / Produit atteint les 36 % grâce à de faibles charges opérationnelles, comparativement aux élevages conventionnels.

Les niveaux de revenu sont variables en fonction des années et des exploitations. Ils sont similaires à ceux des conventionnels en système herbager mais relativement modestes en système rustique.

## Les facteurs de revenu



La représentation graphique du revenu en fonction de la productivité de la main-d'œuvre (Kg carcasse par UMO) illustre bien les constats précédents. Le volume de production minimal pour assurer un bon niveau de revenu en zone rustique est insuffisant.

D'autres facteurs entrent néanmoins dans la constitution du revenu. Chez certains éleveurs du groupe, la valorisation en circuit court permet de marger davantage, mais la généralisation est difficile car les coûts de transformation et commercialisation sont très variables.

On constate un impact négatif de la charge alimentaire sur le revenu de certains élevages, mais ce n'est pas le facteur prépondérant dans le groupe, même s'il participe à la différence de revenu entre les deux zones.

La viabilité de ces exploitations est principalement conditionnée au travail des éleveurs. L'amélioration de la productivité du troupeau et du travail à moindre coût permet l'augmentation des revenus en élevage ovin bio. La viabilité dépend aussi du maintien des aides du second pilier de la PAC, constitutive d'une part importante du revenu, en particulier en zone de montagne ou la fragilité de ces systèmes est patente.

Les références présentées dans ce document sont construites par un réseau de techniciens spécialisés. Il s'agit de données moyennes. Elles ne peuvent être transposables exactement au cas particulier que constitue chaque exploitation. N'hésitez pas à faire remonter aux auteurs vos éventuelles remarques si vous estimez nécessaire de faire évoluer ce document. L'utilisation des données contenues dans ce document ne saurait engager la responsabilité de ses rédacteurs.

## Ovins bio en zone rustique et herbagère Indicateurs techniques et économiques

Novembre 2018

Rédaction : Fabrice Vassort, Chambre d'Agriculture de Haute-Loire, avec l'appui de Gérard Servièrre, Institut de l'Élevage et de Bernadette Vignaud, Chambre d'Agriculture de l'Allier.

## Contacts

**Fabrice Vassort**

Référent technique régional ovins biologique  
Chambre d'agriculture de Haute-Loire  
Tél. 04 71 07 21 26  
fvassort@haute-loire.chambagri.fr